L'ACTU DE L'EPS N°1 047 / 12 NOVEMBRE 2026

CE BULLETIN CONTIENT 2 ENCARTS

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**





L'édito

par Coralie BÉNECH

Une période cruciale

Après plusieurs semaines de mobilisations, et une journée de grève interprofessionnelle qui a rassemblé 1,6 million de personnes, le gouvernement a convoqué une conférence sociale avec les organisations syndicales du privé, excluant la Fonction publique. Sous la pression syndicale, S. Lecornu a fini par concéder une entrevue avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique. Mais tout laisse entrevoir qu'aucune mesure salariale et/ou de carrière ne sera prise pour la Fonction publique dont les enseignant·es. Le gouvernement prétend que les caisses sont vides mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : 211 milliards d'aide accordés aux grandes entreprises sans contrepartie. Le gouvernement ne fait pas le choix d'investir dans les services publics ni de reconnaitre les agent·es qui les font vivre. Les quelques mesures accordées aux lycéen·nes/étudiant·es sont bien en deçà des besoins attendus. Après 10 ans de destruction massive de l'école, il ne suffit pas de mesurettes, des investissements sont attendus pour réduire les effectifs de classe, pour créer des places à l'université, pour augmenter les salaires, pour rénover et adapter le bâti scolaire… pour faire le choix de lutter contre les inégalités !

Nous entrons dans la période de vote du budget, le gouvernement est fébrile : l'utilisation de la répression pour dissuader de manifester et des annonces en demi-teinte mais qui vont à l'inverse des politiques menées depuis des années en attestent. Maintenir et renforcer les mobilisations s'avère essentiel.

Nous sommes dans une période élective : élections professionnelles, élection présidentielle et législatives. Voter FSU aux élections professionnelles participe du rapport de force pour changer l'avenir. ■

Édito écrit le 10 novembre 2026

F.S.U. Engagé·es au quotidien

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoit Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0629 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : **01.44.62.82.10** - E-Mail : bulletin@snepfsu.net - SITE INTERNET : **http://www.snepfsu.net** • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : **05.55.24.14.03** - E. Mail : **clotilde.poitevin@comdhabitude.fr**



ACTION

La démocratie sociale doit s'imposer

La rentrée 2026 est depuis de nombreuses semaines le théâtre d'une mobilisation sociale inédite et historique qui par la nature et l'ampleur de ses revendications jette un discrédit cinglant sur la décennie politique d'E. Macron. Les questions d'accès aux études, de justice sociale, de reconnaissance et de revalorisation des enseignant·es sont au cœur du débat alors que nous abordons une année d'élection présidentielle. 1,6 million de manifestant·es ont défilé le 5 novembre dernier, qui constituait une 8e journée de mobilisation depuis septembre. Le SNEP et la FSU ont occupé une place centrale dans la construction de l'arc intersyndical comme dans l'accompagnement du mouvement lycéen.

Cette mobilisation s'ancre dans une situation internationale porteuse d'espoir en parvenant localement à renverser des politiques nationalistes ou corrompues, à faire reculer la montée de l'extrême droite, à imposer des alternatives progressistes et des contre-pouvoirs. La victoire de Lula au Brésil, la défaite de Trump lors des élections de mi-mandat, le recul de Netanyahou et la percée de la gauche en Israël, les victoires et mobilisations étudiantes en Serbie et en Albanie nous encouragent à continuer de pousser pour d'autres choix politiques. En France, la mobilisation de la jeunesse s'est emparée de la question de la démocratisation d'accès aux savoirs, aux qualifications et aux formations de qualité pour toutes et tous. Elle s'est accompagnée de mots d'ordre antifascistes radicalement opposés aux idées et pratiques d'extrême droite.

Depuis le 29 septembre, la mobilisation sociale s'est transformée en rapport de force total contre la politique austéritaire d'E. Macron, dont la fébrilité du gouvernement s'est traduite par une accélération de la répression et la multiplication des violences policières.

Ces lignes sont écrites au lendemain de la journée de grève et de manifestation dans l'Éducation du 10 novembre pour revendiquer des mesures salariales et l'urgence de choix budgétaires à la hauteur pour l'École, les recrutements, le bâti scolaire, l'ouverture de places dans le supérieur. Mobilisation qui s'est poursuivie le 17 novembre. Partout la colère monte et le rapport de force s'amplifie. Le silence et l'absence de réponse du gouvernement expriment un mépris pour les enseignant·es mais aussi pour les jeunes dont les revendications sont liées aux nôtres.

Les brèches sont ouvertes, la lutte continue.

Dans les établissements, continuer de se réunir est essentiel pour construire ensemble les suites afin de maintenir et renforcer le rapport de force pour toutes les mobilisations à venir. ■

MOBILISATIONS

Avec la jeunesse, un vent d'égalité se lève

par Émilie DUCRET et Alain DE CARLO

La jeunesse de notre pays se mobilise pour un tout autre système éducatif. Elle réclame la mise en œuvre de la promesse de l'école républicaine : une école qui offre à chacun·e — quelles que soient ses origines sociales, géographiques ou culturelles — les mêmes droits à la réussite et à l'émancipation. Les réformes éducatives qui se sont accélérées depuis l'arrivée de J.-M. Blanquer au ministère de l'EN ont visé à transformer l'école de la République en une école libérale, utilitaire qui ne vise que l'employabilité. Selon E. Macron «Il faut sortir de l'idée qu'il y aurait un droit universel à l'université» et la logique algorithmique de Parcoursup sert de paravent aux sous-investissements chroniques dans le supérieur. L'objectif de démocratisation des savoirs est abandonné renforçant ainsi toujours plus les inégalités.

Après les mobilisations dans les DROM début septembre, les premiers blocages surviennent en Ille-et-Vilaine, dans le Nord et le Calvados, puis à Créteil. Ce sont les territoires où les manquements au droit à l'éducation sont les plus criants qui ont lancé le mouvement. La généralisation va s'accélérer avec les images de la répression subie au lycée St Exupéry de Créteil.

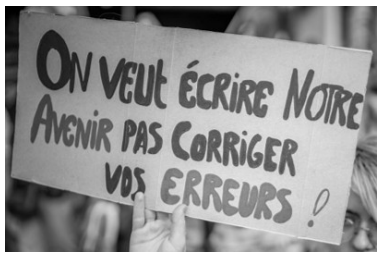
Inventivité des slogans, arguments affutés, ces jeunes, que certain·es décrivent volontiers comme « abruti·es » par leurs téléphones et les réseaux sociaux, donnent vie à leurs apprentissages moral et civique, d'histoire, d'économie, voire de mathématiques et mettent au cœur du débat la question du partage des richesses quand les services publics sont à l'os et que les dividendes sont captés par les « terroriches ».

Ce mouvement ne s'essouffle pas malgré une répression extrêmement brutale et une couverture médiatique qui fait la part belle aux poubelles. Pour faire face à la violence de la répression, les jeunes n'hésitent pas à reprendre le cliché « Bismillah c'est les ténèbres » pour tourner en dérision l'incompétence de la police. L'humour joue à plein comme en témoignent les pancartes qui fleurissent les cortèges. La mobilisation s'est poursuivie pendant les congés avec des manifestations fournies tous les samedis malgré les entraves au droit constitutionnel de manifester.

Les maigres annonces faites par le ministre, alors que l'Assemblée nationale vient d'entériner un budget austéritaire prévoyant la suppression de postes d'enseignant·es, sont un minuscule pansement sur une plaie béante.

Les revendications sont légitimes et le souffle d'espoir pour l'avenir est une bouffée d'oxygène. Amplifions les mobilisations pour obtenir satisfaction.

Enseignant·es, nous qui subissons les dégradations de l'école depuis des années, mobilisons-nous pour gagner. ■





@ jeanmichelbecognee

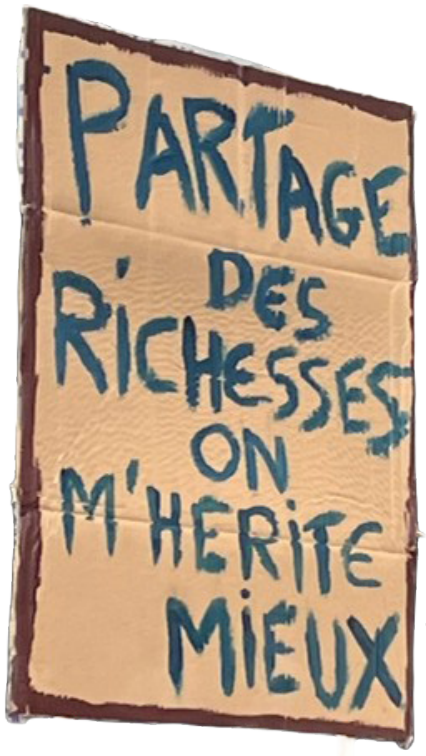


@ jeanmichelbecognee



@ jeanmichelbecognee







MOBILISATIONS

Maintien de l'ordre ou répression ?

par Benoit HUBERT



Devant le nombre d'arrestations, de blessé·es, de mutilé·es, la fameuse doctrine du maintien de l'ordre à la française questionne fortement. Parmi les principes qui l'encadrent, il y a nécessité d'éviter le contact direct avec les manifestant·es pour éviter les blessures. Ce principe vise à permettre l'exercice de la liberté de manifester tout en étant vigilant·e pour prévenir les violences. On constate que ce principe est malheureusement largement ignoré dans nombre de mobilisations. Plus que le dialogue, la sécurisation, l'engagement à favoriser la liberté de manifestation, le maintien de l'ordre s'est mué en une recherche active qui vise à casser les mouvements sociaux en générant peur et dissuasion par des actes de violence que le ministre Nunez qualifie de légitimes et proportionnés. Les forces de l'ordre, agissant sur ordre des préfet·es et du gouvernement, montrent toute la bascule autoritaire à l'œuvre dans le pays. Une résolution du Parlement européen ainsi qu'un groupe d'expert·es des droits de l'Homme des Nations Unies ont demandé à la France de "repenser ses politiques en matière de maintien de l'ordre » et « à ouvrir des voies de dialogue afin d'atténuer le niveau de tension". Ils remettent ici en cause l'actuelle doctrine française du maintien de l'ordre.

Après les débordements, les propos racistes, sexistes, les violences perpétrées par des membres de la police, il devient plus que nécessaire de repenser la doctrine du maintien de l'ordre mais aussi de reconstruire une police républicaine qui soit au service de la protection des biens et des personnes. ■

RETRAITES

Modification du dispositif de majoration des pensions pour enfants. Pour plus d'égalité, vraiment ?

par Sébastien BEORCHIA

La partie recette du PLFSS a été rejetée par les député·es le 23 octobre dernier et sera donc examinée par le Sénat. Ce vote s'inscrit dans un contexte où la Cour des Comptes souligne qu'il est « impératif de reprendre au plus vite le contrôle des finances publiques ». Le PLFSS propose un effort de redressement de 10 milliards par rapport à 2026.Et pour la CDC, encore, le financement de la sécurité sociale n'a pas aujourd'hui de solution durable. Ce qui est contestable. En effet, l'équilibre du financement de la sécurité sociale est avant tout affaire de choix politiques. Pour preuve les analyses de cette même institution révèlent qu'entre 2014 et 2024 les allégements de cotisations patronales du secteur privé ont presque quadruplé, affaiblissant ainsi les ressources du système.

Dans cette conjoncture austéritaire, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), à la demande du conseil d'orientation des retraites (COR), a envisagé des évolutions du dispositif de majoration des pensions pour trois enfants ou plus sous couvert d'égalité femmes-hommes. Le gouvernement estimant que le dispositif actuel accentuait les déséquilibres.

Ainsi l'article 34 du PLFSS prévoit de remplacer les majorations actuelles, proportionnelles aux revenus, en un montant forfaitaire identique pour les femmes et les hommes. Selon un rapport de l'inspection générale, cette disposition conduirait à une baisse de 0,3 % du droit à pension moyen des mères et 0,9 % chez les pères. Dans le détail il y aurait un gain minime pour les femmes retraitables ayant les plus petites pensions, mais en diminuant les droits d'autres femmes, notamment les femmes fonctionnaires.

Cet article de loi s'inscrit avant tout dans une logique de pilotage budgétaire de recherche d'économies. Il ne s'attaque à aucun moment aux causes premières des inégalités de pensions entre les femmes et les hommes générées par les écarts de salaires. ■





VSS

Loi intégrale, un texte historique pour les droits des femmes

par Aurélia WAVELET

L'Assemblée Nationale a adopté la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) le 13 octobre dernier à l'unanimité. Il s'agit d'un texte historique, actant notamment l'inscription explicite de l'inceste dans le Code Pénal, le rétablissement du repérage scolaire obligatoire, l'instauration de la gratuité intégrale des soins consécutifs aux VSS, le déploiement d'unités spécialisées pour les enfants victimes dans chaque département. Le texte qui sera prochainement examiné par le Sénat n'offre cependant plus la protection au séjour des victimes étrangères lorsqu'elles osent dénoncer les violences, ni l'obligation pour l'employeur d'enquêter suite à un signalement de VSS, ceci sous la pression des député·es RN, soutenu·es par la droite et le centre. Faisant suite à certaines mesures proposées par la coalition pour la loi intégrale, un nouveau texte porté par LFI a été adopté par l'Assemblée le 29 octobre visant la création d'un parcours de soins pour les victimes pris en charge intégralement par la Sécurité Sociale. Les débats houleux qu'il a suscités montrent que le combat n'est pas fini. La loi intégrale représente une formidable avancée mais son parcours législatif n'est pas encore terminé. Les moyens nécessaires à l'application concrète de chaque mesure doivent être réellement alloués.

Le SNEP-FSU continuera à lutter pour garantir une vraie évolution de notre société face à la question des VSS. ■

DIALOGUE SOCIAL

Accords IA et égalité c'est non

par Polo LEMONNIER

Le ministère de la Fonction publique a soumis aux organisations syndicales représentatives au niveau du Conseil Commun de la Fonction Publique deux accords. L'un portait sur l'égalité professionnelle qui comportait quelques avancées (santé des femmes notamment) mais qui ne répondait pas aux attentes fortes que nous portions notamment du point de vue de l'égalité salariale qui reste un sujet majeur. La FSU a donc logiquement voté contre comme l'ensemble des organisations hors CFDT et CFE-CGC. Il n'entrera donc pas en vigueur.

L'autre accord concernait le déploiement et l'encadrement des Systèmes d'Intelligence Artificielle. La FSU a durant la négociation pu faire prendre en compte des propositions mais celles-ci ne permettaient pas de se prononcer favorablement pour ce texte, qui plus est dans le contexte actuel lié à l'IA, son impact sur l'emploi et l'environnement et ses dérives. Là aussi cet accord ne sera pas déployé car ne recueillant pas une majorité des OS représentatives. ■

«L'HEURE DE LA RETRAITE !»

Vous ne la connaissiez pas, mais c'était une cheville ouvrière du SNEP-FSU, dont elle était salariée depuis 36 ans. Son travail, son efficacité ont été essentiels au fonctionnement de notre organisation syndicale. Elle aura occupé de nombreuses fonctions au secteur mutations comme à l'organisation. Ces dernières années, Laurence avait repris le secteur bulletins et elle aura passé du temps à essayer de comprendre ce que chaque rédacteur·rice voulait écrire !



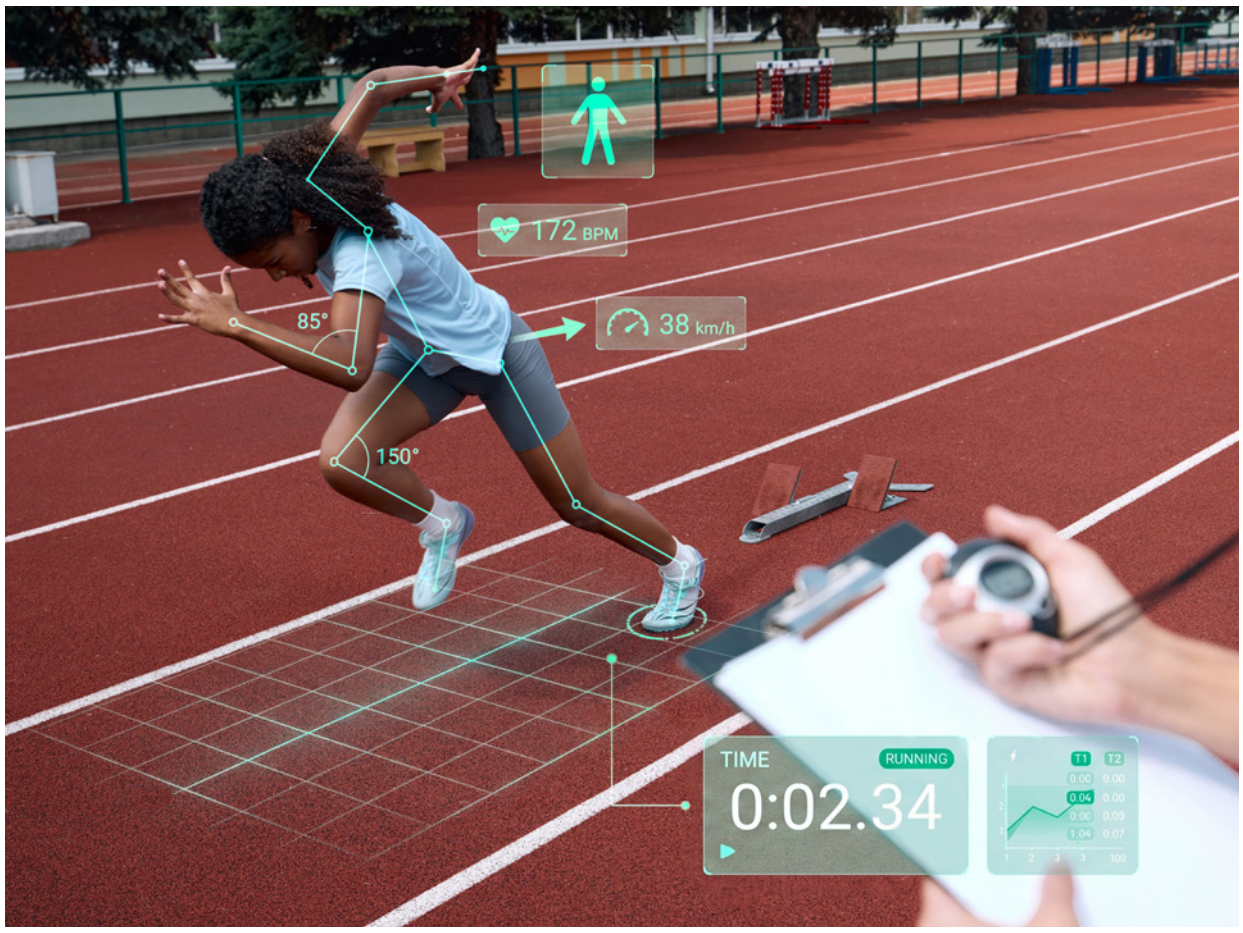
Le SNEP-FSU souhaite une bonne retraite à Laurence.

TESTS

Un intérêt aux tests de condition physique ?

par Coralie BÉNECH

Le SNEP-FSU a été reçu à la DGESCO en présence de la DEPP sur la question des tests de condition physique.



Le SNEP-FSU a rappelé en préambule de la réunion toutes les limites et les dysfonctionnements que nous dénonçons depuis la mise en place de ces tests. Ces tests n'apportent rien à toutes les données existant déjà nationalement, que ce soit sur l'état de condition physique des jeunes ou encore sur les inégalités de genre, sociales ou territoriales. Le SNEP-FSU alerte depuis des années sur ces questions, sans que des moyens spécifiques soient engagés. Il a été attribué aux enseignant·es d'EPS la passation de ces tests, alors même que ceux-ci peuvent être en décalage complet avec les APSA enseignées sur l'année de sixième. Les courriers envoyés par la DGESCO et la DEPP le 3 juillet 2026 puis dès la rentrée scolaire mettent en permanence en lien les tests avec l'activité quotidienne à l'école primaire. Les enseignant·es d'EPS, même s'ils/elles ont bien conscience et portent l'idée de la contribution de l'EPS à l'état de santé globale de l'élève, ne sont pas profs de condition physique. Le SNEP-FSU fait aussi le constat que malgré le caractère non obligatoire de faire passer ces tests, de nombreuses pressions sont mises par les IA IPR dans certaines académies ou encore des chef·fes d'établissement. Les premiers chiffres qui nous sont remontés révèlent une stabilisation des chiffres en sixième, environ 250 000 élèves testé·es (35 % des collèges) et 48 000 élèves de seconde (18 %) pour la première année.

Le SNEP-FSU alerte sur le travail mené par la DEPP actuellement dans le cadre du dispositif CEDRE (Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui mesure les acquis des élèves en fin d'école (CM2) et en fin de collège (3e), pour avoir des données pour l'EPS. Nous avions déjà l'année passée émis beaucoup de doutes et interrogations quant à la possibilité de réaliser cette évaluation en EPS. La question du pilotage des disciplines par des résultats à de nombreuses évaluations nous semble dangereuse pour les apprentissages des élèves et pour les réflexions à mener autour de la didactique des APSA.

Le SNEP-FSU a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques, puisqu'il ne s'agit pas d'effectuer des constats sans y apporter de réponses, la DGESCO semblant y compris renvoyer à chaque enseignant·e individuellement la responsabilité des élèves identifié·es à besoin. Nous avons besoin d'une réponse collective et d'un affichage volontariste de réduction des inégalités sur ces questions spécifiques. Nous avons remis en avant les propositions des 4 heures d'EPS pour toutes et tous, du nécessaire développement des sections sportives scolaires, de l'association sportive, autant de dispositifs répondant concrètement aux différents enjeux de l'école et de l'EPS. ■



PROGRAMMES

Nouveaux programmes EPS au collège

par Bruno CREMONESI

L'institution refuse de préciser les savoirs, la profession prend la main !

Cela fait maintenant 35 ans que l'inspection générale (IG) a « inventé » un mode de classification généraliste comme dernièrement les champs. 35 ans qu'à chaque rencontre, les mêmes arguments sont servis: unité de la discipline, légitimité scolaire…. Les champs ont pris des parures différentes, des domaines d'action avant de rentrer dans les programmes aux compétences propres jusqu'en 2015. Dans les nouveaux programmes, ils sont à la fois visée ou objectif, compétence, classification.

En réponse à l'intervention du SNEP-FSU le 14 octobre lors de la commission spécialisée préparatoire au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), l'IG avance 2 arguments : d'une part, maintenir les champs plutôt que les groupes pour garantir la diversité des APSA programmées ; d'autre part, éviter d'être trop prescriptif quant aux savoirs visés.

Pour ce 2ème argument, près d'un·e élève sur deux suit l'enseignement du badminton ou de la musculation. La musculation est la 1ere APSA des garçons (48 %) et le badminton 1ere chez les filles (45,5 %) en lycée. La suppression de la référence aux groupes et à toute durée minimale de cycle risque d'entraîner soit un « zapping » d'APSA dans les programmations, soit un resserrement excessif de l'offre. C'est ce que l'avenir nous dira…(1)

Un programme qui définit les techniques dans les APSA

L'IG tente d'affirmer que nous défendrions un simple catalogue de techniques formelles issues des fédérations sportives. Répétons-le clairement : nous militons pour des programmes qui définissent précisément les savoirs à enseigner dans les APSA, seule garantie d'exigences d'apprentissages communs pour tous et toutes.

« Dans les domaines artistiques et sportifs, ces savoirs prennent en effet la forme de techniques. La technique y est définie comme une expérience corporelle culturellement située, c'est-à-dire une réponse efficiente et efficace à un problème moteur : une manière particulière d'agir, de sentir, de penser et d'éprouver son corps dans un environnement physique, social et culturel donné. Dans cette perspective, la technique devient un mode de relation au monde. Lorsqu'un sportif agit dans une pratique donnée, il mobilise simultanément des sensations, des émotions, des raisonnements, des perceptions, des intentions et des actions motrices. Ces dimensions ne peuvent être isolées les unes des autres. Elles forment un ensemble cohérent qui permet l'efficacité de l'action ». Nous faisons nôtre cette définition proposée par Nathalie Gal-Petitfaux et Carole Sève au bistro de l'AEEPS.(2)

Le sens des mots étant clarifié, l'institution acceptera-t-elle enfin de préciser ce que les élèves doivent maîtriser concrètement dans les APSA à la fin du collège, ou préférera-t-elle s'en décharger une fois de plus sur les enseignant·es ?

Une fois votés, faudra-t-il mettre en place les nouveaux programmes EPS ?

Nous n'appellerons pas les collègues à ne pas suivre les programmes EPS, puisque finalement ils laissent une grande liberté. En revanche, nous appellerons la profession à s'emparer des programmes d'EPS que le SNEP-FSU continue d'écrire avec la profession. ■

(1) Sports collectifs, classifications et identité de l'EPS : une controverse toujours vive, ContrePied Sport Co, nov 2026

(2) https://youtu.be/dpuTcKKAwA8?si=cHYLC_epCNoic9rg



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 3 au 10 décembre 2026

Élections Professionnelles, quels enjeux ?

Les élections professionnelles permettent à tous·tes les agent·es de participer activement à la défense de nos métiers, à l'amélioration du service public, des carrières, des conditions de travail en légitimant les représentant·es syndicaux·ales qui porteront leur voix. Pour renforcer le mouvement social en cours et dénoncer les nombreuses attaques sur nos métiers et notre statut (comme la loi de transformation de la Fonction publique de 2019) le SNEP et la FSU t'appellent à voter et faire voter autour toi.

En votant du 3 au 10 décembre pour la FSU :

- Je légitime celles et ceux qui interviendront dans les instances sur toutes les questions relatives à la carrière, à la défense du métier et de la discipline
- Je défends un service public de qualité pour tous·tes, partout
- Je renforce le statut de fonctionnaire citoyen·ne qui garantit la défense de l'intérêt général
- J'agis pour le sens et la reprise en main de nos métiers
- Je contribue à promouvoir la démocratie sociale, une orientation humaniste du sport, la démocratisation d'accès aux activités physiques sportives et artistiques
- J'appuie les luttes écologiques, féministes, antiracistes, anticoloniales.

Plus la participation sera forte et plus le SNEP et la FSU en sortiront renforcés. Cela confère une légitimité à nos organisations syndicales pour peser dans le dialogue et le rapport de force face à l'administration.

Dans la perspective de l'élection présidentielle, voter pour la FSU c'est défendre un syndicalisme de transformation sociale, combatif et engagé au quotidien sur le terrain.

Renforcer le SNEP, cliquer FSU

Comme lors des élections professionnelles de 2022, les électeur·rices auront à choisir leurs représentant·es syndicaux·ales dans de nombreuses instances par un vote sur sigle. C'est donc par le vote FSU que le SNEP-FSU comptera des représentant·es en Comité Social d'Administration (CSA) ou encore en Commission Administrative Paritaire (CAP) ou en Commission Consultative Paritaire (CCP), que ce soit au niveau national ou local. Ce choix est donc essentiel pour que le SNEP-FSU puisse continuer ses combats quotidiens afin de défendre les intérêts de la profession, de l'École, de l'EPS, du sport scolaire…

Chaque vote FSU renforcera la position du SNEP-FSU. Aucune voix ne doit manquer pour accroitre encore sa légitimité à porter haut et fort nos exigences et nos revendications. Une vigilance accrue doit être portée sur les sigles qui apparaitront dans la solution de vote pour ne pas confondre le SNEP (Syndicat national des enseignants et des personnels des établissements d'enseignement privés UNSA) et le SNEP-FSU apparaissant sous le sigle FSU.

Pour renforcer le rapport de force à tous les niveaux, le 1er levier c'est de VOTER SNEP en cliquant FSU aux élections professionnelles de décembre 2026.

Le SNEP et la FSU engagés au quotidien

Le SNEP-FSU est engagé au quotidien auprès des collègues sur le terrain, dans les établissements, dans les compétitons UNSS. Ce travail militant permet au SNEP-FSU d'avoir un taux de syndicalisation de près de 30 %. Ainsi le SNEP-FSU, avec quasiment 10 000 syndiqué·es, a toute légitimité pour intervenir auprès de la profession, mais aussi auprès des institutions : inspection, tous les niveaux de l'administration (du département au ministère)… Mais la prise en compte des revendications du SNEP-FSU, l'écoute que lui accorde l'administration n'est réalisable qu'avec sa représentativité qui est déterminée par les élections professionnelles. Le SNEP-FSU siège ainsi dans toutes les instances départementales, académiques et ministérielles et porte avec vigueur toutes les revendications liées à l'EPS, au sport scolaire et au sport. Il défend au quotidien les droits des collègues notamment sur ce qui a trait aux carrières.

Le SNEP-FSU a toujours fait le choix de participer aux différentes instances, et a ainsi permis de faire valoir les droits et spécificités des enseignant·es d'EPS notamment sur la question du forfait AS de 3 heures, de l'IMP de coordination des APSA.

Commission Administrative Paritaire académique ou nationale, Comité social d'administration départemental, académique ou ministériel… avoir des représentant·es du SNEP-FSU est un gage pour la prise en compte de nos revendications spécifiques mais aussi sur les orientations de l'école.

DETTE, FISCALITÉ, BUDGET

FAIRE DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

La justice fiscale, une alternative pour la justice sociale et environnementale.

Au nom du « mur de la dette » et « des caisses vides », ne voudrait-on pas nous contraindre à ne plus oser revendiquer ? Le SNEP-FSU vous propose une analyse des mécanismes de la dette publique... et à qui elle profite !

Dette d'un État : mécanismes et enjeux

Que rembourse un État quand il emprunte ?

L'État, comme le particulier, rembourse intérêts et capital d'un emprunt. Mais le capital n'est remboursé qu'à échéance (la dernière année). Et lorsque l'État rembourse le capital, instantanément il peut réemprunter ce même capital. C'est ce qui s'appelle **« faire rouler la dette »**. Éternellement **l'État peut ne rembourser que les intérêts**.

Combien coûtent les intérêts de la dette ?

77 milliards (Mds) d'euros pour 2026. Ces intérêts, aussi appelés **« charge de la dette »**, représentent **2.6 % du PIB et 17,4 % du budget de l'État**. Cette somme est importante, objet de spéculation des marchés (augmentation des taux d'intérêts) mais **l'État est loin d'être en faillite**.

1 349 Mds d'augmentation de la dette Française en 10 ans : d'où vient la dette ?

E. Macron, « Mozart de la finance », a fait passer la dette publique française de 2 218 Mds€ en 2017 **(97 % du PIB)** à 3 567 Mds€ en 2026 **(117,5 % du PIB)** : difficile ensuite pour les chantres du néolibéralisme de dire qu'il ne faut pas s'endetter !

L'État emprunte (créant une dette) lorsque les recettes de son budget sont inférieures aux dépenses.

Alors trop de dépenses, ou pas assez de recettes ?

Trop de dépenses ?

La dépense publique : État, protection sociale, Collectivités Territoriales

État : Trop de lits à l'hôpital ? Trop de profs ? Trop de juges ? Trop de moyens pour la protection civile (Canadairs…) ?

Protection Sociale : Faut-il travailler toujours plus longtemps ? Faut-il toujours dérembourser plus les soins ?...

Collectivités Territoriales : Y-a-t-il assez de moyens pour entretenir et rénover le bâti scolaire ? Assez de moyens pour les équipements sportifs ?...

De plus, il y a massivement besoin d'investir dans la transition écologique (isolation thermique, décarbonation de l'énergie…)

Ce que disent les chiffres : Entre 2017 et 2024, les dépenses publiques sont passées de **57,7 % à 57,2 % du PIB** (Insee).

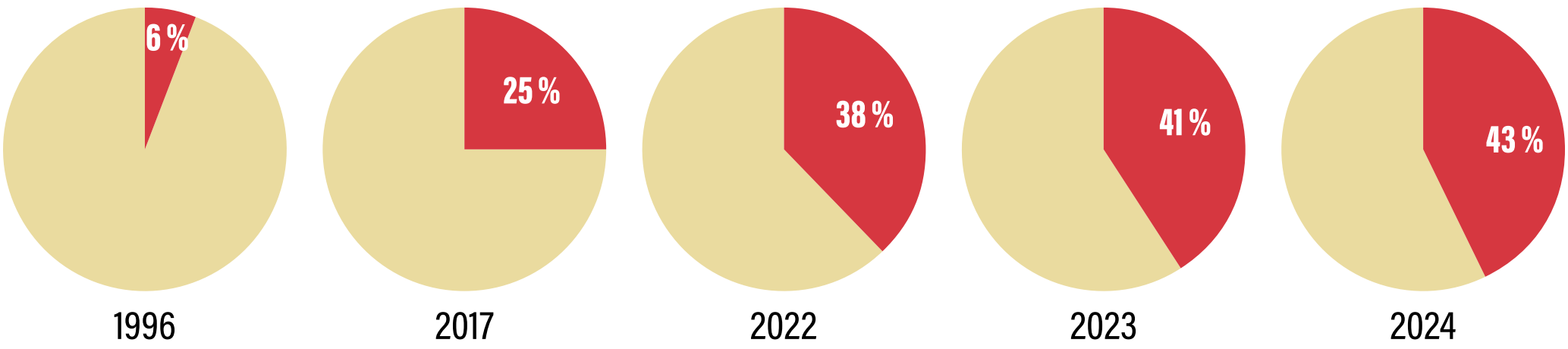
Pas assez de recettes ?

- Baisse de l'impôt sur les plus hauts revenus (**-5 Mds)**
- Baisse de l'impôt sur les sociétés **(-11 Mds)**
- Suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **(-4 Mds)**
- Plafonnement à 30 % de l'impôt sur le revenu du capital (prélèvement forfaitaire unique dit « flat tax ») **(- 5 Mds)**
- De 1982 à 2026, le taux marginal de l'impôt sur le revenu est passé de 65 % (14 paliers) à 45 % (5 paliers) et celui sur les société de 50 % à 25 %.

Ce que disent les chiffres : Entre 2017 et 2024, les recettes publiques sont passées de **54,3 % à 51,4 % du PIB** (Insee). L'OFCE estime que depuis 2017 la baisse des recettes fiscales a été en moyenne de **60 Mds par an**.

L'État préfère financer ses dépenses en empruntant aux riches, moyennant intérêts, plutôt que de leur faire payer des impôts.
La dette est brandie pour écarter toute revendication et imposer la résignation.

AUGMENTATION DE LA FORTUNE DES 500 FAMILLES LES PLUS RICHES EN PART DE PIB



En pourcentage du PIB – sources : Revues Challenge et INSEE

Qui creuse la dette ?

N. SARKOZY, Président 5 ans

+ 657 Mds de dette

soit 131 Mds/an

F. Hollande, Président 5 ans

+ 349 Mds de dette

soit 70 Mds/an

E. Macron, Président 10 ans

+ 1 349 Mds de dette

soit 135 Mds/an

Certains semblent avoir intérêt à créer de la dette…

Aides publiques *vs* intérêt général

Plus d'EPS

Aides publiques perçues par LVMH (B. Arnault) en 2023	Coût annuel du passage à **4h d'EPS** de la 5ème à la 3ème dans le public
275 M€	**266,5 M€**
En 2023, LVMH a réalisé 15,2 Mds de bénéfices et versé 6,5 Mds de dividendes !	Estimation du SNEP-FSU au regard du salaire moyen

Carrière

Suppression de l'Impôt sur la fortune (2017)	Augmentation de 20% du point d'indice des fonctionnaires
4 Mds€ par an	**4 Mds€ par an**
Rallonge du budget de l'armée en 2026	Déroulement de carrière en classe normale au meilleur rythme pour tous et toutes
6,7 Mds€ Budget de 436 Mds€ entre 2024 et 2030	**70 M€ par an, soit 1 % de la rallonge à l'armée**

Équipements

Laisser l'évasion fiscale prospérer en France	Rénover l'ensemble des équipements sportifs en France (métropole et outre –mer)
Entre 80 et 100 Mds€ par an	**Entre 60 et 80 Mds€ sur plusieurs années selon l'ANDES** *(mais chaque année de retard la facture s'alourdit) !*

Mettre l'économie au service des besoins de l'intérêt général… c'est possible et vital !

Subir l'austérité, vivre moins bien, hypothéquer l'avenir de la jeunesse, réduire toujours plus la place et l'efficacité des services publics, de l'École, du sport scolaire… au profit de l'enrichissement d'une minorité : c'est inacceptable et dangereux ! Nos revendications sont légitimes et les moyens budgétaires existent pour répondre aux besoins du plus grand nombre. Pour cela, il nous faut élever le rapport de force dans des mobilisations toujours plus convergentes et reprendre la main sur les questions budgétaires et économiques. Revendiquons la justice fiscale pour la justice sociale et environnementale.

Quelques propositions de recettes pour financer les services publics

Au niveau fiscal

- Restaurer l'Impôt de Solidarité sur la Fortune avec une surtaxe climatique : **15 Mds**
- Rétablir la progressivité de l'impôt sur les revenus financiers : **9 Mds**
- Remettre en place une taxation sur les superprofits : **20 Mds**

Égalité de tous·tes les citoyen·nes devant l'impôt

- Taxe Zucman **(15 à 25 Mds)**. Attac rappelle que la population française dans son ensemble paie en moyenne 50 % de ses revenus en impôt (direct ou indirect), ce chiffre est de 27 % pour les milliardaires !
- Récupérer l'évasion fiscale, estimée entre **80 à 100 Mds**

Réorientation des dépenses publiques

- **211 Mds** d'argent public distribués aux grandes entreprises sans contreparties (rapport du Sénat). Quand les dividendes explosent (**107 Mds en 2025**), on peut s'interroger sur l'utilité de toutes ces aides.
- La loi de programmation militaire **(449 Mds sur 6 ans)**. Renoncer au choix d'investir massivement dans la guerre pour renforcer les Services publics.

Un héritage qui interroge

- Dans les années à venir, **9 000 Mds d'euros** vont être transmis de la génération du baby-boom à leurs enfants. L'héritage est actuellement la voie « royale » pour la constitution des grandes fortunes. La FSU propose de réformer l'imposition de l'héritage en ciblant les super-héritages : **12 Mds**.

Il y a donc de très grandes marges de manœuvre (plusieurs centaines de milliards). Ainsi, il est possible de sortir du déficit (estimé à 150 Mds pour 2027), voire d'avoir un budget en excédent.

Conclusion : Il y a urgence pour une autre politique économique et fiscale qui permette la justice sociale et environnementale afin de répondre aux besoins (politique de la demande). Il en va de l'égalité et l'effectivité des droits. Sans cette « révolution fiscale » pourtant inscrite à l'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen qui indique « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés », il ne sera pas question de justice sociale et environnementale. C'est aussi le moyen, en élargissant l'assiette contributive des plus riches, de sortir de la spirale de la dette.

L'austérité n'est pas une fatalité, le bonheur est plus que jamais une idée neuve (St Just) pour offrir l'horizon des « jours heureux » porté par le Conseil National de la Résistance.

Mobilisons-nous !

SCANNEZ MOI ! LE DÉFICIT ET LA DETTE PUBLIQUE

SCANNEZ MOI ! COMPRENDRE LA DETTE EN VIDÉO

Pour que ma voix soit entendue,

je vote FSU.

Élections professionnelles
du 3 au 10 décembre 2026

Depuis le 5 octobre, pour voter, ouvrir son compte électeur !

1

Depuis le 5 octobre

Je clique sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles reçu dans la boîte mail académique.

Je crée mon mot de passe

Je choisis une question secrète et sa réponse

Conserver soigneusement son mot de passe et la réponse à la question secrète (en cas de réassort).

2

Depuis le 10 octobre

Je récupère le code de vote personnel sur ENSAP. *

Télécharger et imprimer le PDF indiquant son code de vote et le conserver soigneusement pour voter dès le 3 décembre.

**Sauf pour les AED en CDD qui pourront récupérer à partir du 3 décembre un code de vote via France Connect ou avec la question défi.*

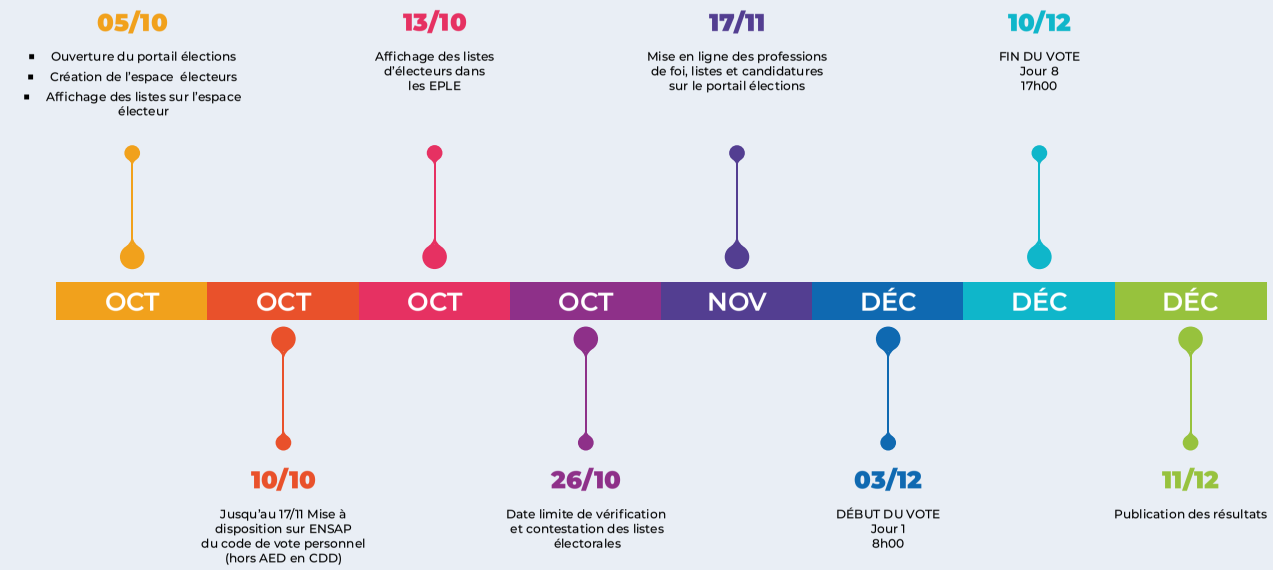
3

dès le 3 décembre
et jusqu'au 10 décembre 17h

Je me connecte sur mon espace électeur.

Je vote FSU pour l'ensemble des scrutins.

CALENDRIER ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026



Je n'ai pas reçu le mail

Je scanne le QR Code et je vérifie que je figure sur les listes électorales affichées dans l'établissement. Si je suis TZR, je vérifie sur mon espace électeur mon inscription.



À chaque étape, j'incite mes collègues à faire de même et à voter FSU dès le 3 décembre

Qui vote pour qui ?

Qui ? \ Pour qui ?	CSAmen	CSA académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrégé·es/PEPS/CE EPS titulaires	✓	✓	✓	✓	
Agrégé·es Externe/PEPS stagiaires	✓	✓			
non-titulaires et M.A.	✓	✓			✓

PRÉPA CONCOURS

Tour de France des STAPS : pour se préparer au concours en débattant



par Laure GACON

Former les futur·es professeur·es d'EPS, c'est aussi leur transmettre une histoire : celle d'une discipline qui a dû se battre pour trouver sa place à l'école. C'est le sens du Tour de France des STAPS, que le SNEP-FSU va déployer cette année dans les UFR de tout le pays.

Depuis quatre ans, en lien avec des responsables de parcours « histoire » des différentes UFR STAPS, le SNEP-FSU organise des conférences sur l'histoire de l'EPS dans les lieux de formation. Elles sont animées par Christian Couturier ou Jean Lafontan. Chaque étudiant·e repartira avec le livre « Les 40 ans de l'intégration de l'EPS au MEN », coordonné par M. Attali et B. Cremonesi. Formateurs, formatrices et étudiant·es saluent un temps qui donne des repères solides, directement utiles pour l'écrit 1 du CAPEPS.

Cette année, l'action change d'échelle : nous l'élargissons à la question de l'égalité filles-garçons avec la projection-débat du film « Laisse pas ton corps au vestiaire », de F. Davisse et J.-P. Urbach qui prépare aussi bien aux écrits qu'aux oraux du concours.

Chaque UFR peut choisir la conférence histoire, la projection-débat ou les deux, sur un temps de cours ou en soirée pour les étudiant·es volontaires.

Les premières dates sont fixées : le Tour de France s'arrêtera au Mans, à Paris Cité, Pau, Caen, Liévin, Chambéry et Font-Romeu. D'autres sont en préparation à Calais, Créteil et Nantes.

Pour le SNEP-FSU, la formation initiale n'est pas un sujet secondaire. Une EPS ambitieuse demande des enseignant·es qui connaissent l'histoire de leur discipline, comprennent les enjeux d'égalité et savent les défendre. Le SNEP-FSU met donc son expertise au service des étudiant·es en leur fournissant des outils concrets pour préparer le concours et entrer dans le métier : les conférences Histoire et le livre des 40 ans de l'EPS, les fiches oral 2-3 d'ores et déjà disponibles sur le site, les soirées de l'EPS, le site EPS et Société et la revue ContrePied. Aller dans les STAPS, c'est aussi faire connaître aux futur·es collègues le SNEP-FSU, seul syndicat portant les questions pédagogiques et corporatives depuis sa création.

Formateur·rice, responsable de parcours ou militant·e en lien avec une UFR, si vous souhaitez participer à ce Tour de France des STAPS, contactez le Groupe éducatif du SNEP-FSU à l'adresse laure.gacon@snepfsu.net. ■

SCANNEZ MOI
LES CONCOURS

SCANNEZ MOI
40 FICHES POUR SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN

SCANNEZ MOI
LES SOIRÉES DE L'EPS



ARTS EN EPS

Quand on regroupe, on finit par effacer les arts en EPS !

par Le Groupe Éducatif du SNEP-FSU

Le projet de programme du collège continue d'organiser les APSA autour des « champs d'apprentissage ».

Gymnastique, danse, cirque et acrosport sont regroupés dans un même champ d'apprentissage, comme s'ils relevaient des mêmes pratiques, des mêmes intentions, des mêmes cultures et des mêmes savoirs.

Pourtant, danser, créer, composer, interpréter, prendre des risques, s'exprimer avec son corps sont toutes des expériences essentielles pour un développement complet de nos élèves.

En diluant les APSA dans les champs d'apprentissage, le projet de programme rend les arts moins visibles et fragilise leur place en EPS.

Nous voulons des APSA identifiées, des savoirs explicites et une véritable place pour les activités artistiques en EPS.

PAS D'EPS SANS CULTURE ARTISTIQUE ! ■

SCANNEZ MOI
LES DOSSIERS NOUVEAU PROGRAMME

SOIRÉE DE L'EPS

Saison 7 : et si on parlait (enfin) de technologie des APSA ?

par Éric DONATE

Le 3 décembre, le SNEP-FSU ouvre la septième saison de ses Soirées de l'EPS avec une question qui fâche, ou qui rassemble, selon le point de vue : quelle place accorder à la technologie des APSA dans notre métier ? L'angle d'attaque sera original, puisque cette année, le SNEP-FSU a fait le choix de construire les soirées au prisme des concours de recrutement.

La technologie des APSA : Une question au cœur du métier

Quels savoirs enseigner ? Quelles situations proposer ? Quelles régulations apporter quand l'élève cale, se trompe, stagne ? Toutes ces décisions reposent sur une connaissance fine de ce que sont réellement les APSA. Or ces savoirs théoriques éminemment professionnels semblent minorés au sein des maquettes de formation et peut-être même des préoccupations de certain·es collègues.

Un format qui change des conférences

Pour en débattre, nous avons choisi de sortir des sentiers battus. Cette soirée s'appuiera donc sur un véritable sujet de concours, abordé avec la rigueur de son cadre méthodologique.

Une question qui touche à l'identité de la discipline

Derrière la technologie des APSA se joue la définition même de l'EPS. Pour le SNEP-FSU, l'EPS est l'étude pratique des APSA, et cette conception place les savoirs propres aux activités, comprenons les techniques, au cœur de l'enseignement. D'autres contestent cette approche, estimant qu'elle ne donne pas assez de place à l'élève et à son activité dans les apprentissages. Faut-il partir de l'activité ou de l'élève ? Les deux sont-ils conciliables ? Qu'est-ce qu'apprendre en EPS ?

Regardez, Venez !

Une fois encore diffusée en direct sur youtube, vous aurez également l'occasion de venir assister à la soirée dans les locaux du SNEP-FSU, à Paris, et de prolonger un débat ouvert, exigeant et sans langue de bois, comme toujours aux Soirées de l'EPS.

Intervenant·es :

Gilles Renault, formateur à l'UFR-STAPS de Rennes 2

Bruno Lebouvier, maître de conférences à l'INSPÉ de Nantes. Membre du bureau du centre EPS et société ■



MOUVEMENT

Mutations Inter 2027

par Alain BILLY

Alors que les règles du mouvement pour 2027 devaient être revues en profondeur, … rien n'aura changé, si ce ne sont 3 nouvelles dispositions concernant le statut d'élu·e local·e, la table d'extension et le CIMM. Nous avons eu une seule réunion bilan LDG… 2025 en octobre 2026 lors de laquelle nous avons rappelé nos exigences et propositions pour améliorer la fluidité de mouvement (créations de postes, mouvement national en un seul temps, équilibre du barème, retour des prérogatives des commissions paritaires avec la restauration des CAPA Mobilité…), la DGRH du ministère n'aura rien produit de plus que les quelques pistes, entraperçues l'an dernier, qui n'ont visiblement toujours pas fait l'objet d'une réflexion approfondie et qui ne présentent, à ce jour, aucune cohérence entre elles.

Le chantier est donc, à nouveau, reporté alors que la question de la mobilité est une clé de l'attractivité du métier enseignant. Les syndicats de la FSU, majoritaire au CSA ministériel, y prendront toute leur part et interviendront afin de les faire modifier dans l'intérêt des personnels participant au mouvement.

En attendant, les équipes du SNEP-FSU sur tout le territoire sont à pied d'œuvre pour accompagner l'ensemble des collègues dans cette étape importante de leur vie professionnelle et personnelle. Les syndiqué·es ont été destinataires du bulletin spécial Mutations Inter 2027. Des stages, des réunions, des outils et les équipes militantes sont à votre disposition pour formuler votre demande de façon éclairée. N'hésitez pas à les contacter. ■



INVALIDITÉ

Réforme de l'invalidité dans la Fonction publique… des avancées mais…

par Sébastien BEORCHIA

Le Projet de Loi de Finances (PLF) ne se limite pas à des questions strictement budgétaires, il permet de modifier ou créer des lois. Ces lois doivent avoir un lien organique avec les recettes et les dépenses du gouvernement. C'est le cas de l'article 72 du PLF pour 2027 concernant la réforme du régime de l'invalidité non professionnelle des fonctionnaires de l'État qui s'inscrit dans la continuité des accords interministériels PSC.



Par ces accords était créé un nouveau régime d'invalidité. Ce nouveau régime s'appliquera dès le 1er juillet 2027 avec effet rétroactif au 1er janvier. Il constitue une réelle avancée et prévoit la création de trois catégories d'invalidité avec suppression de la mise à la retraite d'office pour invalidité.

L'agent·e placé·e en catégorie 1 aura désormais la possibilité de poursuivre ou de reprendre une activité avec cumul des revenus issus de l'activité et d'une nouvelle prestation (40 % du dernier traitement porté à 50 % par la couverture prévoyance). Les agent·es placé·es en catégorie 2 et 3 seront inaptes à toute fonction et recevront le versement d'une prestation à hauteur de 70 % du dernier traitement (portée à 80 % par la couverture prévoyance). Celles et ceux placé·es en catégories 3 bénéficieront d'une majoration du montant de leur prestation pour l'assistance d'une tierce personne.

Les périodes passées en position d'invalidité seront désormais validées en trimestres d'assurance mais, contrairement aux engagements de S. Guerini, l'article 72 du PLF prévoit que la rémunération de l'agent·e ne pourra pas dépasser la rémunération d'activité antérieurement reçue. Cette dernière disposition est inacceptable pour le SNEP et la FSU. ■

CORPO/SPORT SCOLAIRE

Le SNEP-FSU a rencontré la DGESCO sur la rentrée UNSS

par Nathalie FRANCOIS

Malgré plusieurs relances, la DN UNSS n'apportait aucune réponse (ou laconiques) aux demandes du SNEP-FSU, datant pour certaines de juillet 2026 ! Le SNEP-FSU a donc demandé à être reçu en urgence à la DGESCO afin que la DN UNSS réponde au co administrateur qu'est le SNEP-FSU. Notre entrevue a porté ses fruits puisque la DN UNSS nous a enfin répondu (en partie) dès les jours suivants.

Les principaux points abordés en audience :

- IMP.A de coordo des districts : Au plan national, une baisse moyenne de 2 % serait prévue (5 à 15 % selon les territoires). Un travail commun SNEP-FSU DGESCO nous est proposé pour mieux identifier les besoins (IMP.A + par ex. chargé·es de mission). Le SNEP-FSU engage la profession à continuer à se mobiliser pour regagner les moyens nécessaires.

- La subvention du ministère pour 2027-2028 devrait être la même qu'en 2026-2027 soit 3,5 M€ (la baisse de 8 % perdure !). L'excédent d'1,5 M€ de 2024-2025 et la projection d'un autre pour 2025-2026 montrent que l'UNSS sait faire des économies… problème : elles se font sur le dos des élèves avec la diminution des rencontres. Inacceptable !

- Séjours sportifs d'AS (organisés sur temps scolaire ou non) : un courrier spécifique DGESCO sera adressé aux Recteurs et Rectrices dans les prochaines semaines.

- Le contrat fédéral d'assurance UNSS MAIF : garanties, coût, … toutes les infos ont été mises en ligne sur OPUSS (mot clé « assurance »).

- L'organigramme de l'UNSS (DN UNSS et services déconcentrés, personnels de droit privé compris) nous a enfin été transmis. ■



SOCIÉTÉ

Loi « casseurs-payeurs » ou la punition collective

par Polo LEMONNIER

Cette loi portée par Gérald Darmanin et Laurent Nunez a été adoptée à l'Assemblée nationale malgré l'opposition des député·es de gauche mais avec l'appui large du RN, LR et du bloc présidentiel. Elle va arriver rapidement au Sénat où, sans nul doute, elle sera adoptée. L'objectif de cette loi n'est pas de faire payer les éventuel·les fauteur·euses de troubles mais de dissuader quiconque de venir manifester. Les techniques de maintien de l'ordre, avec notamment l'utilisation de nasses, peut amener un·e manifestant·e à se trouver à proximité d'une action violente ou délictuelle et du coup se retrouver responsable devant la loi. Ainsi cette loi prévoit que des innocent·es puissent être condamné·es jusqu'à 10 000 € d'amende et au remboursement des dégâts, y compris en prélevant sur les aides sociales déjà bien maigres. Ce n'est ni plus ni moins que la mise en place de la punition collective. Coupable ou non coupable, qu'importe, la loi s'appliquerait à tous et toutes de la même façon. Est-il utile de rappeler que le recours à la punition collective est proscrit à l'École. Que diraient les élèves, les parents si cette pratique, on ne peut plus injuste, était mise en œuvre ? Cette loi représente un véritable tournant autoritaire et sécuritaire qui s'ajoute à loi « permis de tuer ». Ces lois sont contraires à l'État de droit et ne peuvent que nous inquiéter en cas d'accession de l'extrême droite au pouvoir. Cette loi n'a pour objet que de tenter par la répression et la menace de limiter la mobilisation et masquer le fiasco du maintien de l'ordre. Le droit de manifester, comme celui de s'exprimer sont des libertés fondamentales garanties par la constitution et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le SNEP, la FSU et de nombreuses organisations refusent de voir l'état de droit ainsi attaqué, le mouvement social en cours en est le témoin et l'étendard. ■



BUDGET

Budget de l'établissement : exiger des moyens pour l'EPS et l'École !

par Alain DE CARLO

Les CA vont se réunir en novembre pour délibérer sur le budget des EPLE en 2027 suite à présentation d'un projet par le/la chef·fe d'établissement (CE).

Les CA se tiendront dans un contexte de mobilisations pour l'amélioration de l'école publique et notamment le bâti scolaire.

Alors que les richesses s'accumulent en haut de la pyramide (les 500 familles les plus riches possèdent 1 076 milliards (Mds) d'euros), le Projet de Loi de Finance 2027 prévoit des économies de 5,4 Mds sur les collectivités territoriales (CT) alors que leur Dotation Générale de Fonctionnement a déjà baissé de 25 % depuis 2013 ! Le Fonds vert dédié aux projets d'adaptation au changement climatique qui était de 2 Mds en 2024 passe à seulement 1 Md. Par ailleurs, le gouvernement a réduit de 10 millions l'enveloppe d'un plan d'urgence pour le bâti scolaire qui était de 50 millions. Ces décisions repousseront l'urgence de la rénovation du bâti scolaire et des installations sportives. C'est irresponsable dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie et d'urgence climatique. L'Alliance Écologique et Sociale a chiffré le besoin à 5 Mds par an pendant 10 ans pour rénover le bâti scolaire.

Pour obtenir les moyens nécessaires à une EPS de qualité dans chaque EPLE et améliorer le PLF 2027, le SNEP-FSU met à disposition un « Kit Budget » à utiliser sans modération :

- Analyses chiffrées sur les évolutions
- Proposition de déclaration en CA
- Projet de vœu
- Infos et textes réglementaires pour obtenir une subvention de l'EPLE pour l'AS
- Rappel de l'inflation sur les 20 dernières années pour calculer l'évolution de vos budgets
- Calculateur pour faire émerger les besoins

Il est indispensable d'exiger d'avoir les documents préparatoires au moins 8 jours avant le CA, pour faire respecter la démocratie et analyser les propositions de l'administration, notamment au regard de l'inflation.

Nous vous appelons à :

- Préparer vos besoins pour l'EPS (matériel, transport…) et les faire remonter au CA
- Réunir une Heure Mensuelle d'Information Syndicale préparatoire au CA
- Créer des alliances avec les parents pour s'opposer et voter contre tout budget qui ne répond pas aux besoins pour 2027 et/ou entraîne des régressions pour l'École, l'EPS ou le sport scolaire.

Agissons dans les établissements et dans les mobilisations pour une École publique de qualité. Informez votre section syndicale départementale des luttes que vous menez. ■

SCANNEZ MOI
KIT BUDGET 2027



80 ANS DU STATUT

Défendre l'intérêt général

par Fabrice ALLAIN

Le statut des fonctionnaires de 1946 fête ses 80 ans cette année. Dans ce cadre, le SNEP et la FSU ont été invités par la DGAFP à participer à un colloque à l'Institut de France le 12 octobre dernier. Parmi les intervenant·es, Anicet Le Pors, artisan des lois de 1983, 84 et 86, Caroline Chevé, Sophie Binet ont rappelé les enjeux d'un statut qui garantisse l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique et leur attachement à la défense de l'intérêt général. Renforcer le statut, c'est protéger les citoyen·nes et défendre des services publics de qualité pour tous·tes et partout. ■



EXTRÊME DROITE

L'extrême droite tue !

par Polo LEMONNIER

L'attentat raciste de Trappes et la Verrière mené par Kévin T qui a clairement ciblé des personnes « racisées » a coûté la vie à Pengo Bossio Wangi âgé de 26 ans et fait 5 blessé·es dont une jeune fille de 12 ans, criblée de 8 balles au prétexte qu'elle portait un voile. Cet attentat raciste est le fruit d'une libération des propos racistes, islamophobes portés par l'extrême droite à longueur d'antenne sur des chaines telles que CNEWS. Cette chaine devrait se voir retirer le droit d'émettre comme le réclame la pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale et qui recueille à ce jour plus d'un million de signatures. Elle a été étudiée en commission à l'Assemblée mais ne sera pas soumise à débat. Les propos racistes et islamophobes relèvent du délit et il devient urgent que des mesures soient prises pour condamner celles et ceux qui les portent. Le SNEP-FSU est déterminé à poursuivre son combat contre l'extrême droite qui, plus que jamais, est un poison pour notre démocratie, les valeurs de la République. No pasaran ! ■

RETRAITÉ·ES

19 NOVEMBRE : MANIFESTATION NATIONALE

par Roland ROUZEAU

À l'appel de la FSU et de ses syndicats, voire de leur propre initiative, de nombreux·euses retraité·es ont participé aux manifestations d'octobre et du 5 novembre. Les revendications des lycéen·nes et des étudiant·es ne leur sont pas étrangères. Il s'agit de leurs petits-enfants, voire de leurs enfants à l'égard desquel·les la solidarité est naturelle. Et il s'agit aussi de la défense du service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche, essentiel pour l'avenir du pays. L'autre dimension revendicative de ces journées, le pouvoir d'achat, les concerne également.

Mais les retraité·es ont également des raisons spécifiques d'agir. La discussion parlementaire des budgets (général et de la Sécurité Sociale) met en évidence la volonté de ponctionner leurs revenus par plusieurs biais que nous avons déjà évoqués (bulletin 1045) sous prétexte d'économies et de lutte contre le déficit. Mais nous avons déjà eu l'occasion de le dire : les retraité·es ne sont pas des privilégié·es. Et il est possible de faire autrement (bulletin 1046).

C'est pourquoi, nous manifesterons le 19 novembre pour nos propres revendications dans une configuration largement unitaire : syndicats CGT, FSU, Solidaires, CGC, CFTC, UNSA, et associations FGR, LSR, Ensemble et Solidaires. Le secteur retraité·es du SNEP-FSU appelle à y participer nombreuses et nombreux (pour les dispositions pratiques, se reporter aux informations de votre section départementale FSU). ■

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.

MAIF

assureur militant

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +

ADHÉSION

Face à un autoritarisme grandissant, construire avec le SNEP-FSU

par Émilie DUCRET

E. Macron s'enfonce dans un exercice du pouvoir de plus en plus autoritaire. Suite aux mobilisations du 17 octobre, le président de la République s'est permis d'inverser le principe d'exercice des droits constitutionnels selon lequel la liberté est la règle, et l'interdiction l'exception. En France, la liberté de manifester n'est pas soumise à une autorisation préalable. Quand on veut manifester, on procède simplement à une déclaration auprès de l'autorité compétente. Face à de telles dérives, nous devons mettre en place un contre-pouvoir fort. Ce contre-pouvoir, ce sont les syndicats qui l'incarnent.



Pour participer à une manifestation ou à une grève, aucun besoin d'être syndiqué·e mais, se syndiquer protège et renforce le mouvement sur le long terme. Et pas de doute, nous allons avoir besoin de durer pour gagner !

Le vent d'espoir soulevé par la jeunesse doit nous porter pour construire un avenir désirable.

Le temps est venu de rejoindre le SNEP-FSU ! ■